



Circulaire Sportive Académique 2020 – 2021

FOOTBALL Equipes établissement

Référent académique : Ingrid JUNG-AUFFRET - Ingrid.JUNG@unss.org – 06.07.78.33.71

Secrétaire : Audrey DOQUOY – 01.42.07.89.71

En raison du contexte sanitaire, les dates et les formats de rencontres peuvent être amenés à être modifiés.

Le calendrier actualisé sera disponible sur OPUSS.



Textes de référence :

- **La fiche sport nationale « Football »** (seule celle en ligne <https://unss.org/sports/> fait foi) et **la fiche sport des dispositions générales**. Le règlement fédéral UNSS vient compléter le cadre d'organisation de toutes les rencontres UNSS.

Valable pour l'année scolaire 2020 - 2021, la Fiche Sport Nationale pourra être mise à jour jusqu'au 30 octobre de l'année en cours.

Introduction

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité...).

Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- La Charte européenne du sport et notamment son article 2 :
*« On entend par **sport** toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux » ;*
- Le Règlement Intérieur ;
- Le Règlement Fédéral UNSS ;
- La Fiche Sport spécifique.

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou interacadémiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.



Compétition

Catégorie d'âge 2020 – 2021 :

Benjamins	nés en 2008, 2009 et 2010
Minimes	nés en 2006 et 2007
Cadets	nés en 2004 et 2005
Juniors	nés en 2002 et 2003
Seniors	nés en 2001 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Prise en charge par le Service Régional UNSS Créteil :

- Remboursement déplacements académiques et inter académiques : 0,08 €
- Remboursement déplacement championnat de France : 0.05 €

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

Dispositions générales :

Ces dispositions sont prises au regard du nouveau règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR, applicables sur les compétitions académiques 2020/21

Licences :

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire. En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.

La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

- En **2021** pour les championnats de France ;
- En **2022** pour les championnats d'académie ;



- En **2023** pour les championnats départementaux.

Agrément :

L'accompagnateur d'une équipe doit être soit : un enseignant d'EPS de l'établissement, soit un accompagnateur qui doit être inscrit sur la liste des accompagnateurs sur OPUSS ; être titulaire d'une licence UNSS « *Adulte* » ; présenter l'agrément qu'il a obtenu du comité directeur de l'Association Sportive et signé par le Service Régional (Le document relatif à l'agrément sera envoyé à l'ensemble des AS à la rentrée). Par ailleurs, il appartient au président de l'Association Sportive de s'assurer du respect des conditions d'honorabilité des personnels qui assistent l'équipe pédagogique.

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

Equipes établissements/ excellence :

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :

- Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport
- Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

Les établissements scolaires concernés seront avertis avant le 11 octobre.

Inscription sur OPUSS : Elle est obligatoire

La fermeture d'OPUSS se fera le lundi soir 23h45. Il n'y aura pas de réouverture possible mais des modifications sur place seront possibles des joueurs ou de l'arbitre dans le respect du règlement (licence obligatoire avec Photos à présenter)

Retard :

En cas de retard, prévenir au plus tôt le professeur organisateur. L'heure de RDV minimum est fixée à 13h30, les matchs débuteront ½ heure après l'heure de RDV. En cas de retard, les 2 équipes présentes jouent, la 3^e équipe devra être prête à jouer avant la 2^e mi-temps du 1^{er} match sinon elle sera considérée comme forfait.

Forfait :

En cas de forfait, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional.



En cas de forfait de dernière minute, la rencontre aura lieu en un seul match. Dans ce cas, les professeurs pourront être amenés à aider les 2 arbitres sur l'arbitrage de la rencontre.

Repêchage :

Si une équipe fait forfait, sera repêchée :

- L'équipe ayant fini 4^e du département du forfait

Conformité des équipes le jour J :

Une équipe non conforme c'est :

- Une équipe sans jeune arbitre certifié académique (Ou en cours de certification académique)
- Une équipe sans équipement réglementaire : Sans protège tibia / Short /chaussette /maillot (pantalon pour le gardien autorisé)
- Non présentation des licences ou du listing avec photos

Une équipe sans protège-tibia ne pourra jouer et sera disqualifiée.

Une équipe non conforme pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable.

En cas d'équipe non conforme, Les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1^{er} match (L'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

Feuille de match :

Les feuilles de match seront systématiquement envoyées avec la convocation (En format Word). Elles sont à renvoyer dans les 24 heures suivant la rencontre.

La feuille de match doit être présente dès le début du match et totalement remplie (Licenciés, JO, signature) sous peine de non validité de la rencontre (Et de non remboursement des frais de déplacement).

Formule de jeu :

Pour toutes les catégories :

- Un 1^{er} tour académique avec les 3 premières équipes de chaque championnat départemental
- Une finale académique avec les 3 gagnants du 1^{er} tour.

S'il n'y a pas 3 équipes qualifiables à l'issue de chaque championnat départemental, il sera possible de repêcher dans le département ayant le plus d'équipes sur son championnat.

Calendrier sportif pour le championnat et le critérium académiques équipes établissement :

Catégories	1 ^{er} tour académique	Finale académique	Finale inter-académique
BG	12/05/2021	26/05/2021	
BF	12/05/2021	26/05/2021	
MG	10 /03/2021	24/03/2021	07/04/2021 (Créteil)
MF	10 /03/2021	24/03/2021	07/04/2021 (Créteil)
CG	10 /03/2021	24/03/2021	07/04/2021 (Versailles)
Lyc F.	13/01/2021	27/01/2021	10/02/2021 (Versailles)
JG	13/01/2021	27/01/2021	10/02/2021 (Versailles)



Rappel : Seule l'équipe championne académique se qualifie pour la finale inter-académique.

Organisation de la rencontre :

- Un tirage au sort est effectué pour déterminer l'ordre des matchs en présence de chaque équipe
- Avant le début de la rencontre, le professeur organisateur vérifie les licences.

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	4 points
Match nul gagné aux Tirs au But	2 points
Match nul perdu aux Tirs au But	1 point
Match perdu	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 3 à 0.

En cas d'égalité à la fin d'un match de poule : Tirs au but

- **Établissement et Excellence** : une épreuve de tirs aux buts est organisée selon le règlement officiel.

Premier temps : 5 joueurs de chaque équipe présents sur le terrain à la fin de la rencontre effectuent leur TAB ;

Si égalité à la fin de la série : on continue jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage à égalité de tirs. L'équipe vainqueur marque 2 pts, l'équipe perdante marque 1 pt.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.



3. Présence du jeune coach non joueur dans les équipes
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

ATTENTION : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire,

- **En championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne** ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but (jamais de prolongation)
- **En championnat excellence, tirs au but** (jamais de prolongation).

Points de Pénalité :

1 carton jaune	= 1 point
1 carton rouge	= 3 points

- Un Carton Jaune vaut « Exclusion » de 3 mn ou 5 mn de durée selon le temps de jeu (cf règlement UNSS football à 7/8/11) ;
- Un Carton Rouge vaut « Exclusion » jusqu'à la fin de la journée et réunion de la Commission de Discipline pour sanction éventuelle à suivre ;
- Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués ;
- Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe ;
- Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'Association Sportive et indiqués sur la feuille de match ;



Championnats académiques UNSS Équipes d'Établissement Football à 8 minimes filles, minimes garçons :

<p>COMPOSITION DES ÉQUIPES</p>	<p>12 compétiteurs maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) • Minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) • Pas de mixité : • Surclassement interdit
<p>JEUNE ARBITRE</p>	<p>Sur le championnat académique, Le jeune arbitre peut faire partie de l'équipe (Plus aux IA). 1 jeune arbitre par équipe obligatoire. En cas d'absence, l'équipe pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable. Ne pourra arbitrer sur un championnat académique uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeune arbitre certifié académique - Un jeune arbitre certifié départemental en cours de certification académique (A suivi la formation sur l'année 2020/21, est en attente de certification en arbitrant sur un championnat académique)
<p>JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE</p>	<p>Il est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même département. <p>Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS.</p>
<p>TYPE DE JEU</p>	<p>à 8</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN</p>	<p>6</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH</p>	<p>12</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI</p>	<p>12</p>



	MINIMES G	MINIME F
BALLONS	Taille 5	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires :

REGLEMENT	UNSS football à 8
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPETITION	Triangulaire
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS par Équipe d'Établissement minimex filles Champion académique UNSS par Équipe d'Établissement minimex garçons



Championnats académiques UNSS Équipes d'Établissement Football à 7 cadets, lycées filles¹, juniors garçons

<p>COMPOSITION DES ÉQUIPES</p>	<p>12 compétiteurs maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil - Lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 - Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre - Mixité interdite - Surclassement interdit
<p>JEUNE ARBITRE</p>	<p>Sur le championnat académique, Le jeune arbitre peut faire partie de l'équipe (Plus aux IA).</p> <p>1 jeune arbitre par équipe obligatoire. En cas d'absence, l'équipe pourra jouer mais ne sera ni classée ni qualifiable.</p> <p>Ne pourra arbitrer sur un championnat académique uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeune arbitre certifié académique - Un jeune arbitre certifié départemental en cours de certification académique (A suivi la formation sur l'année 2020/21, est en attente de certification en arbitrant sur un championnat académique)
<p>JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE</p>	<p>Il est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même département. <p>Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS.</p>
<p>TYPE DE JEU</p>	<p>à 7</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN</p>	<p>6</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH</p>	<p>12</p>
<p>NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI</p>	<p>12</p>

¹ Les équipes de collèges sont autorisées



	CADETS	LYCÉES FILLES	JUNIORS GARÇONS
BALLONS	Taille 5		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'		2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'		2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'		105'

Informations complémentaires :

RÈGLEMENT	UNSS football à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Triangulaire
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Champion académique UNSS par Équipe d'Établissement Lycée Filles Champion académique UNSS par Équipe d'Établissement juniors garçons



Dates et modalités de qualification et aux championnats de France :

Championnats de France			
Catégories	Dates	Lieux	Nombre d'équipes qualifiées à l'issue des IA
MF	A déterminer	Finistère	2
MG	Du 25/05 au 28/05/2021	Pont Audemer (Eure)	2
CG	A déterminer	Cernay (Haut Rhin)	2
Lyc. F.	Du 06/04 au 09/04/2021	Auxerre (Yonne)	2
JG	Du 30/03 au 02/04/2021	Dijon (Côte-D'Or)	2

Formations

Les journées de formation des jeunes arbitres seront organisées dans chaque département (Dates connues à l'issue des CMD)

Le stage « jeune arbitre +++ académique » (ou niveau académique en cours de certification) sera maintenu. Chaque département établira une liste des élèves susceptibles de participer à ce stage. Les modalités d'organisation seront connues au cours de l'année.

Membres de la CMR

Professeurs :

Tanguy Hardy, Collège Rosa Parks de Gentilly
 Thomas Bolot, Collège Joliot Curie à Fontenay Sous-Bois
 Mickael Lobjois, Collège Robert Desnos à Orly
 Hugo Valière, Lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre
 Kevin Henry, Lycée P. Eluard à Saint Denis
 Florian Brotons, LP Jean Moulin au Blanc Mesnil
 Eric Thibaud, LP Léo Lagrange à Bondy
 Léo Giraux, Collège Roger Martin du Gard à Epinay Sur Seine
 Guillaume Lucas, collège Saint Exupéry à Rosny Sous-Bois
 Michaël Mantovan, LPO Suger à Saint Denis
 Damien Sande, LP Léo Lagrange à Bondy

Services départementaux :

Jean-Philippe Damie SD93
 Céline Delhantal SD93
 Sébastien Fouquet SD94
 Denis Miguet SD77

Service régional :

Ingrid Jung-Auffret